



Municipalité de Saint-Bonaventure

Objet : Mise à jour sur le dossier du DGEQ

Chères citoyennes, chers citoyens,

Je désire faire une mise au point afin de vous donner des informations relativement aux constats d'infraction que notre directrice générale et moi-même avons reçus dernièrement du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) en lien avec le registre pour le règlement d'emprunt de la municipalité pour l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque. Je m'adresse à vous ici, en toute transparence, pour vous expliquer les différentes étapes de ce dossier.

Le Directeur général des élections du Québec a émis un constat d'infraction à mon endroit à la suite de la tenue du registre portant sur le règlement d'emprunt que le Conseil désirait faire adopter pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque. Ce projet, comme vous le savez tous, est très important pour la Municipalité et il me tient beaucoup à cœur, comme à tous les membres du Conseil.

Le projet d'agrandissement de la bibliothèque a débuté en 2016. Après analyse, il fallait davantage envisager construire une nouvelle bibliothèque pour nos citoyens. Un endroit d'ailleurs qui est très apprécié de la communauté. Nous avons obtenu une subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) qui nous a permis de mettre en place le projet, projet qui n'aurait pas été possible sans tout l'apport des bénévoles de la bibliothèque ! Afin de débiter les travaux, et considérant l'attente de la lettre officielle de confirmation de la subvention, nous devons légalement tenir un registre portant sur le règlement d'emprunt. Ce qui nous avons fait.

La journée de la tenue du registre, je tentais, de bonne foi, comme la directrice générale également, de rectifier certains faits sur la nature dudit registre. De l'information erronée avait circulé chez les citoyens dans les jours avant la tenue de celui-ci, ce qui avait créé une confusion chez plusieurs d'entre eux.

Or, après une plainte pour de possibles irrégularités et une enquête réalisée par le DGEQ, celui-ci en est venu à la conclusion que je n'aurais pas dû être présent au Bureau municipal où le registre se trouvait et que je n'aurais pas dû avoir de discussions avec des citoyens à cette occasion.

Très sincèrement, je ne savais pas qu'une telle façon d'agir constituait une infraction à la loi, et si je l'avais su, je ne me serais jamais présenté au Bureau municipal ce jour-là pour y effectuer des tâches administratives.



Municipalité de Saint-Bonaventure

Je sais que l'ignorance de la loi ne peut servir de défense, mais je voulais quand même que vous le sachiez, en toute humilité.

Donc, pendant la tenue du registre, je me suis présenté au Bureau municipal pour diverses tâches, comme je le fais chaque semaine. À ce moment, j'ai été interpellé par des citoyens sur le projet de la bibliothèque. Je n'aurais pas dû aborder le sujet, puisque la tenue du registre se tenait au même moment. Il s'agissait alors d'une infraction à la loi, ce pour quoi j'ai reçu un constat d'infraction.

À la suite de la réception du constat, j'ai demandé un avis légal à un avocat pour m'assurer que le constat était valide. Comme l'infraction est survenue dans le cadre de mes fonctions de maire, la loi (Code municipal, article 711.19.1, paragraphe 2) prévoit que les honoraires de cet avocat sont payés par la Municipalité, et c'est donc ce qui a été fait, tout comme dans le cas de Mme Grenier, dossier auquel je reviendrai plus tard.

Sur les conseils du juriste, et dans le but d'éviter de payer des honoraires élevés en cas de procès, j'ai choisi de plaider coupable à l'infraction dont on m'accusait et d'assumer cette responsabilité. J'ai déjà payé l'amende réclamée par le DGEQ et mon dossier est maintenant terminé. Je tiens à préciser que j'ai payé cette amende personnellement, et que la Municipalité ne me remboursera pas.

Il va sans dire que pour moi cette histoire est derrière et que j'ai appris de cette expérience. Maintenant, en ce qui concerne notre directrice générale, Mme Jessy Grenier, le processus judiciaire n'étant pas encore terminé, nous ne pouvons donc pas encore commenter le dossier. Nous aurons cependant l'occasion d'y revenir lors d'une prochaine communication.

En toute collaboration,

Guy Lavoie
Maire

Le dossier a été discuté lors de la dernière séance du conseil municipal, tenue ce mardi 6 juillet. Vous pouvez écouter l'allocution du maire ainsi que la période de questions des citoyens ici :